

2024_11_AC_Jurys_examens_SMPM_Dentaire_DFA_Sc_odontologiques

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques – 1^{ère} année
Semestre 1 -1^{ère} année
<u>Président(e)</u> : Pr. M. LE GALL <u>Suppléant(e)</u> : Pr. M. RUQUET <u>Liste des membres</u> : Dr. JH. CATHERINE Pr. B. FOTI Dr. M. GUIVARC'H Dr. B. JACQUOT Dr. R. LAN Dr. M. LAURENT Pr. V. MONNET-CORTI Pr. A. RASKIN Pr. C. TARDIEU

Semestre 2 - 1^{ère} année

Président(e) : Pr. M. LE GALL

Suppléant(e) : Pr. M. RUQUET

Liste des membres :

Pr. I. ABOUT
Dr. B. BALLESTER
Dr. I. BLANCHET
Dr. F. CAMPANA
Pr. B. FOTI
Dr. J. GAUBERT
Dr. R. LAN
Dr. L. POMMEL
Pr. A. RASKIN
Dr. JP. RE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques – 2^{ème} année

Semestre 3 – 2^{ème} année

Président(e) : Pr. M. RUQUET

Suppléant(e) : Pr. C. TARDIEU

Liste des membres :

Dr. D. BELLONI
Pr. F. DUFFAUD
Pr. B. FOTI
Dr. M. GUIVARC'H
Dr. R. LAN
Dr. E. NOIRRIE-ESCLASSAN
Dr. JP. RE
Pr. A. RASKIN
Dr. G. STEPHAN

Semestre 4 et 2^{ème} année - jury de diplôme

Président(e) : Pr. M. RUQUET

Suppléant(e) : Pr. C. TARDIEU

Liste des membres :

Pr. I. ABOUT
Dr. F. CAMPANA
Dr. JH. CATHERINE
Pr. R. ESCLASSAN
Pr. B. FOTI
Dr. A. GIRAUDEAU
Dr. R. LAN
Dr. M. LAURENT
Dr. C. PHILIP-ALLIEZ
Pr. V. MONNET-CORTI
Pr. A. RASKIN
Dr. JP. RE

Article 2 : Le Directeur de l'Ecole de Médecine Dentaire et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 Novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Ecole de Médecine Dentaire



Pr. Bruno FOTI